

# le républicain du coin

Lettre trimestrielle d'information publiée par l'Adfe - BP 1526 L-1015 Luxembourg

Site internet : <http://RdC.IFrance.com/> Courrier électronique : [Adfe\\_Lux@hotmail.com](mailto:Adfe_Lux@hotmail.com)

## Editorial

Malgré les difficultés, la construction de l'Europe avance pas à pas. C'est pourquoi je ne m'associe pas à ceux qui considèrent que le récent sommet de Nice est un échec.

Certes, la négociation a été laborieuse, mais la voie de l'élargissement de l'Union européenne est maintenant déblayée. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont également défini des mécanismes permettant la mise en œuvre de coopérations renforcées. Enfin, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui définit les valeurs et les droits essentiels sur lesquels reposent nos démocraties, a été proclamée.

L'Europe se construit plus vite que nous ne le mesurons.

Dans moins d'un an, nous pourrions effectuer nos achats dans la plupart des pays de l'Union avec des pièces et des billets libellés en euro. Finie la corvée du change et des taux de conversion.

Nous disposons déjà depuis plusieurs années du droit de vote dans notre pays d'accueil pour l'élection du Parlement européen et les élections communales. Les ressortissants communautaires établis en France pourront exercer ce droit pour la première fois à l'occasion des élections municipales qui se dérouleront les 11 et 18 mars prochains. Mon vœu est que ce droit soit prochainement élargi à tous les étrangers établis durablement dans notre pays.

La construction de l'Europe progresse également plus rapidement que l'on pouvait s'y attendre dans les domaines de la défense et de la sécurité, de la justice et de la lutte

contre la criminalité internationale.

La suppression du contrôle des personnes aux frontières intérieures conduit également les Etats membres de l'Union à mettre en place des dispositions communes en matière de visas, d'immigration, d'accueil des réfugiés et de traitement des demandeurs d'asile. Elles sont nécessaires, et il convient notamment de réprimer sans pitié les trafiquants d'êtres humains. Mais il ne faut pas confondre les victimes de ce trafic et ceux qui les exploitent. La plupart des pays de la Communauté ont régularisé la douloureuse situation des "sans papiers". J'espère que les autorités du Grand-Duché s'engageront également dans cette voie.

L'Europe qui se construit est un espace sans frontière où les capitaux, les marchandises et les hommes circulent librement. L'école n'a pas pris la mesure de ce changement qu'accentue la mondialisation des échanges. Elle a de plus en plus de mal - au Luxembourg comme dans d'autres pays - à intégrer les enfants d'origine étrangère et à leur communiquer les connaissances nécessaires pour construire leur avenir.

Son enseignement repose sur l'hypothèse que les élèves resteront dans le pays où ils sont scolarisés. Mais de plus en plus, les générations qui vont nous succéder seront appelées à s'établir dans différents pays de la Communauté au cours de leurs études et de leur carrière professionnelle. Il est indispensable et urgent d'adapter en conséquence les politiques nationales d'éducation.

Je vous adresse mes meilleurs vœux, en espérant que 2001 vous apportera bonheur et prospérité.

## Billet d'humeur

Cette période de l'année m'amène à rendre un hommage et à faire un vœu.

Le premier est destiné à une vieille dame qui s'est éteinte dignement voici quelques semaines; elle ne faisait pas la une des journaux, n'est jamais passée à la télévision; elle faisait partie de ces personnes que l'on nomme communément «ordinaires». Chaque jour, nous les croisons sans les voir. Pour ce début de troisième millénaire, j'ai une pensée émue et tendre pour elles.

Il arrive qu'elles quittent notre monde pour un autre que l'on nomme Alzheimer. Notre époque, qui nous renvoie des images d'une jeunesse permanente, d'une beauté éternelle - vanité des vanités - nous rend aveugles au hasard de la vie qui peut nous atteindre tous, pauvres ou riches.

A l'heure où les sociétés cherchent leurs valeurs, ne peut-on les juger sur la façon dont elles s'occupent de leurs anciens? Puisque la «cagnotte» de l'Etat français refait parler d'elle, le vœu que j'aimerais formuler est celui d'une distribution d'une partie des surplus fiscaux vers ces maisons, pas assez nombreuses, dont on parle peu, où nous pouvons trouver plus d'amour et d'écoute que dans nos sociétés de la performance. Car, malgré des conditions de travail très difficiles, le dévouement des personnels soignants et des auxiliaires de vie est une véritable leçon d'humanité.

Après les droits de l'homme, on a jugé nécessaire de préciser ceux de l'enfant. Puisque nous vivons de plus en plus vieux, il ne faudrait pas oublier ceux de nos anciens, et notamment de ceux atteints par la maladie.

Serge Lustac

Anita Petersheim



## Où sont scolarisés nos enfants ?

Les questions relatives à l'école ont occupé une bonne partie des travaux du 5<sup>ème</sup> congrès des associations d'étrangers au Luxembourg qui s'est tenu les 25 et 26 novembre 2000 à l'Hémicycle du Kirchberg.

Aujourd'hui, les enfants d'origine étrangère représentent déjà plus du tiers de la population scolaire luxembourgeoise. Cette proportion ne fera que s'accroître dans les années à venir.

Malgré les efforts engagés pour faciliter leur intégration, ils sont confrontés davantage que leurs camarades luxembourgeois aux difficultés du régime linguistique de l'école luxembourgeoise et enregistrent un taux d'échec scolaire élevé.

Les enfants dont les familles ne maîtrisent ni le luxembourgeois ni l'allemand ne peuvent disposer à la maison de l'appui de leurs parents pour apprendre leurs leçons ou réviser les matières enseignées dans ces langues, alors qu'elles sont dominantes dans le système scolaire luxembourgeois. Les jeunes enfants luxembourgeois peuvent rencontrer des difficultés similaires lorsqu'ils sont confrontés à l'apprentissage du français à un certain stade de leurs études.

Ces difficultés sont aggravées par une orientation trop précoce vers différentes filières, à un âge où les enfants n'ont pas encore acquis la matu-

rité nécessaire pour travailler de façon autonome.

L'échec scolaire - le Grand-Duché est l'un des pays de l'OCDE où il atteint un niveau record - l'abandon, l'orientation presque forcée vers des filières moins qualifiantes ou la scolarisation dans des établissements privés ou frontaliers sont, dans un nombre trop élevé de cas, les seules issues.

Qu'en est-il des jeunes Français établis au Grand-Duché ?

Croisées avec d'autres sources, les statistiques publiées par le Ministère de l'Education Nationale luxembourgeois permettent d'estimer, par type d'établissement, le nombre de jeunes Français qui étaient scolarisés au Grand-Duché pendant l'année scolaire 1999-2000.

Le tableau ci-dessous distingue 4 catégories d'établissements :

- (1) l'école luxembourgeoise,
- (2) l'école luxembourgeoise francophone de Walferdange qui relève également du système scolaire luxembourgeois,
- (3) l'école maternelle et primaire francophone et le lycée et collège Vauban qui sont des établissements privés agréés par l'Agence de l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE).
- (4) l'école européenne - régie par une convention intergouvernementale - qui accueille essentiellement (mais pas exclusivement) les enfants du personnel des institutions européennes.

Ces chiffres surestiment légèrement le nombre des Français scolarisés au

Grand-Duché dans la mesure où nous n'avons pas été en mesure de recueillir le détail par nationalité des enfants inscrits dans certains établissements francophones. Mais cela n'a pas d'impact significatif sur les conclusions que l'on peut tirer de ces statistiques.

Il est frappant de constater que la proportion des enfants scolarisés dans les écoles luxembourgeoises décroît au fur et à mesure qu'ils avancent dans leurs études.

Près de 80 % des élèves français scolarisés en maternelle le sont dans les établissements luxembourgeois.

Environ deux tiers (66,4%) de ceux qui sont scolarisés dans le primaire fréquentent des établissements luxembourgeois, les autres des écoles francophones ou qui disposent de sections francophones.

La proportion des jeunes Français scolarisés au Grand-Duché dans les établissements secondaires luxembourgeois d'enseignement général tombe à 17 %.

Ceux qui ont été orientés vers une filière technique au Grand-Duché sont naturellement scolarisés dans un lycée luxembourgeois. Ils n'ont pas d'autre choix, à moins de s'inscrire dans des établissements situés en France ou en Belgique.

Tous niveaux confondus, ce sont près de 40% de nos enfants qui sont scolarisés en dehors de l'école luxembourgeoise, sans compter ceux qui fréquentent des établissements frontaliers.

ESTIMATION DES EFFECTIFS DES FRANÇAIS SCOLARISÉS AU GRAND-DUCHÉ  
ANNÉE SCOLAIRE 1999-2000

Type d'établissement	Maternelle	Primaire	secondaire général	secondaire technique	TOTAL
(1) Ecoles luxembourgeoises	343	761	107	343	1.554
(2) Ecole luxembourgeoise francophone de Walferdange (*)		98			98
(3) Ecole maternelle et primaire francophone, collège et lycée Vauban (AEFE) (*)	89	111	292		492
(4) Ecole européenne		176	218		394
<b>TOTAL</b>	432	1.146	617	343	2.538

(\*) Les chiffres des établissements signalés par ce symbole correspondent aux effectifs de l'ensemble des élèves scolarisés, qu'ils soient ou non de nationalité française.



## Le juriste du Coin

### LES SOLDES

Les soldes sont régis par la loi du 27 novembre 1986 modifiée par celle du 14 mai 1992 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

La réglementation stricte est motivée par le fait que le législateur se méfie des sollicitations commerciales qui font espérer aux consommateurs des réductions de prix.

Cette législation est donc édictée dans le but d'assurer essentiellement la protection du consommateur, mais aussi du libre jeu de la concurrence.

Est considérée comme vente en solde, toute offre ou vente au détail pratiquée en vue du renouvellement saisonnier de l'assortiment d'un détaillant par l'écoulement accéléré et à des prix réduits du stock existant. Pour qu'il s'agisse de véritables soldes, toutes ces conditions doivent être réunies. Aussi la possibilité de vendre en solde est-elle subordonnée aux usages commerciaux : pratique-t-on habituellement dans le commerce considéré un renouvellement saisonnier des stocks ? Si la réponse est affirmative, la vente en solde est possible.

En dehors des cas et conditions prévus par la loi, il est interdit d'annoncer ou de procéder à une vente en utilisant le terme « soldes » soit isolément, soit avec d'autres mots, ainsi que toute autre dénomination suggérant une vente en solde.

### L'époque

Les ventes en solde ne peuvent avoir lieu que deux fois par an, au début des saisons d'hiver et d'été, pendant un mois au maximum. Un arrêté ministériel fixe, chaque année, après consultation des chambres professionnelles intéressées, la date d'ouverture et de clôture des deux périodes de vente en solde. Par règlement grand-ducal du 14 décembre 2000, les dates d'ouverture et de clôture en 2001 des deux périodes de ventes en solde ont été fixées comme suit :

#### *soldes d'hiver*

début: le samedi 6 janvier 2001  
clôture: le samedi 20 janvier 2001

#### *soldes d'été*

début: le samedi 30 juin 2001  
clôture: le samedi 14 juillet 2001

### Le lieu

La vente en solde doit avoir lieu dans les locaux où les articles en question sont habituellement vendus.

### Les biens vendus

Peuvent seuls être offerts en vente ou vendus en solde les articles que le vendeur détient au début de la vente en solde et qu'il a offerts en vente d'une manière habituelle avant cette date.

La loi interdit tout emmagasinage de marchandises de quelque importance qu'il soit en vue de ces ventes en solde. Le législateur a ainsi voulu éviter que certains commerçants peu scrupuleux abusent du public en vendant des marchandises de qualité douteuse achetées spécialement à cette occasion.

### Les prix

Ils doivent être réellement inférieurs aux prix habituellement demandés par le vendeur pour les mêmes articles. Pendant la période des soldes, les biens soldés peuvent être vendus à perte.

### La publicité

Conformément à l'article 5 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 14 mai 1992, la publicité relative à la période des soldes ne peut débuter qu'à partir du jour ouvrable précédant la date d'ouverture, c'est-à-dire pour l'année 2001: les vendredis 5 janvier 2001 et 29 juin 2001.

Par ailleurs, il est interdit de s'adresser aux consommateurs par circulaire individuelle pour proposer des offres de vente ou des ventes au détail spéciales ou avantageuses durant les trente jours précédant le début des soldes.

### Les sanctions

A la requête de toute personne, d'un groupement professionnel ou d'une association de consommateurs,

le président du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale ordonne la cessation des actes contraires à la loi.

Il peut également être ordonné l'affichage de la décision à l'extérieur du magasin ainsi que sa publication par voie de presse.

Enfin, celui qui contrevient aux dispositions de la loi peut être condamné à une amende, avec en outre la possibilité de se voir confisquer les biens ayant fait l'objet de l'infraction.

**Barbara Koops**

## Elections municipales des 11 et 18 mars

Les 11 et 18 mars 2001 se dérouleront en France les élections municipales et, dans certains départements, celles qui concernent les conseillers généraux. Si vous êtes inscrit sur la liste électorale d'une commune de France vous avez la possibilité d'exprimer votre suffrage par procuration.

Pour établir une procuration, vous devez vous rendre personnellement au Consulat de France (8B, Bd Joseph II, Luxembourg).

Vous pouvez donner procuration soit pour un scrutin, soit pour un an, soit pour la durée de votre immatriculation au consulat avec une validité maximale de 3 ans.

Votre mandataire doit être inscrit dans la même commune que vous, mais pas forcément dans le même bureau de vote, ni dans la même circonscription électorale municipale si la commune en comporte plusieurs. Il ne peut disposer de plus de deux procurations dont une seule établie en France. On vous demandera son nom (pour la femme mariée le nom de jeune fille et son nom d'épouse), son adresse complète, son lieu et sa date de naissance, enfin la commune où il est inscrit ainsi que le département.

Le fait d'avoir établi une procuration ne vous empêchera pas de voter personnellement si, en définitive, vous vous présentez au bureau de vote avant que votre mandataire ait voté en votre nom. Vous pouvez résilier votre procuration à tout moment en vous présentant devant une autorité consulaire.



## Le Républicain gourmand

Tout d'abord, chers compatriotes, laissez le Républicain Gourmand vous présenter ses meilleurs pot-aux-vœux.

Quelles nouvelles depuis notre numéro d'octobre 2.000 qui rappelait **La Caravelle** (elle a obtenu entre-temps la «Gëlle Fra» de la brasserie Bofferding) à votre bon souvenir ? Beaucoup trop, dans le champ de cette rubrique, pour ne pas se prêter à une sélection qui reste subjective. Alors passons directement à notre coup de coeur.

«*Petit bouchon, que je t'aime*» écrivait Molière. Jean-Baptiste Poquelin ne se doutait certainement pas que trois siècles et demi plus tard, **Le P'tit Bouchon** deviendrait effectivement notre choucho dans sa catégorie. Plus près de nous, l'autre Républicain (le Lorrain) désignait cette brasserie-restaurant lancée en septembre comme «la belle occase». «La bonne affaire» ajouterons-nous pour ne pas être en reste. C'est en effet un excellent rapport qualité-prix qui nous est offert là.

La qualité ? Elle saute aux yeux et au goût. On note tout de suite le souci de la présentation (couleurs et disposition des composants), avant de passer à la dégustation, tout à fait réjouissante. De plus, le même soin est apporté aux menus du jour, du soir, aux suggestions ou à la carte. Enfin, l'effort est évident de varier la palette des propositions, souvent inventives. Voyons un peu: tournedos de lieu au lard fin, plancha de boeuf aux pleurottes, cordon bleu (de volaille) sauce moutarde, blanquette (de porclet) aux épinards, mixed grill au beurre

citronné, fricassée de bar aux herbes, osso bucco à l'étouffée de veau, confit de canard aux olives, etc., pour les plats du jour et salade tiède de poulet aux 3 goudas, croustillant de légumes au beurre blanc, suprême de poulet «bressan», taboulé de légumes aux scampis flambés, millefeuille d'aubergines et ricotta, une excellente assiette de charcuterie, une belle entrecôte (foin de la vache molle !) pour la carte, qui change toutes les six semaines. Les prix ? Doux, doux, dis-donc, pour ce niveau de qualité: le plat du jour à 330 Luf, 380 Luf avec une entrée ou un dessert et la totale facturée 440 Luf. A la carte, les entrées vont de 230 à 380 Luf, les plats de 420 à 510 Luf et les desserts de 160 à 300 Luf. Vins d'cheu nous et du monde à tarif raisonnable. C'est la politique de la maison: très bon et pas ruineux et à la revoyure !

Les festivités se déroulent sur les deux niveaux (30 et 60 places environ) d'une maison particulière aux murs d'un jaune lumineux, aux rideaux ocres et au plafond mouluré (1er étage). Service souriant et diligent (de Julie, Catherine, Johan et Nicolas). Soirées privilégiées possibles. La presse internationale est mise à disposition (et Libé, le Monde, L'Equipe et Charlie Hebdo, pour les Frenchies. Bravo!). Service restauration assuré de 11h à 23h (le midi, réserver). Petite terrasse. Deux associés mènent l'affaire: Pierre, bourguignon passé par la ville rose chère à Nougaro et définitivement viré «gône» entre Saône et Rhône. A Luxembourg, il fut responsable du bar et de la restauration au «Chiggeri». Quant à Franck, à qui on doit principalement le succès de l'entreprise, souligne Pierre, bon camarade, ce Lorrain est établi depuis treize ans à Luxembourg où il fit - entre autres - les beaux jours de «L'Agath» et du «Breedewee».

**Le P'tit Bouchon**, 9, rue des Bains, Luxembourg ☎ 26 20 29 30.

Nouvelles du front :

**Le Septième Art**, ouvert en septembre, dont nous vous parlerons dans notre prochaine édition, 8, rue de l'étang - zone industrielle de Contern - ☎ 26 35 34 300.

Ouverture, début février, du **Gusto** par l'équipe des "Espace saveur" (Come prima, etc.) 60 rue du Brill, Esch/Alzette - ☎ 25 63 27 53.

Pee-Wee

## L'agenda du coin

### MUSIQUE

Les concerts de midi: **Quatuor à cordes Martinou de Prague**, 2 février à 12 h, Villa Louvigny, allée Marconi, Luxembourg. Entrée libre.

Ensemble **Cornucopia**, dans le cadre de la présidence suédoise de l'Union: chant, clavecin, viole de gambe «Les tentations françaises de la reine Christine», 20 février à 20h, Foyer européen, 12 rue Heine, Luxembourg.

### THÉÂTRE

**Les dernières lunes**, de Furio Bordon, 30, 31 janvier, 1, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 25 février à 20 heures au TOL, 143 route de Thionville, Luxembourg ☎ 49 31 66.

**Faut pas payer**, de Dario Fo, 17, 18, 20 et 21 avril à 20 heures, 19 et 22 avril à 18h30, au Théâtre du Centaure, 4 Grand'Rue, Luxembourg ☎ 22 28 28.

### DANSE

**2 Pack**, d'Abdelaziz Sarrokh - de nouveaux langages du corps, une esthétique de la rue (hip-hop, capoeira, acrobaties), 17 mars à 20 heures, Théâtre d'Esch ☎ 54 09 16.

### EXPOSITION

**Mougin Frères. Esthètes du Feu**, céramiques Art Nouveau et Art Déco, du 24 février au 13 mars, Villa Vauban, 18 avenue Emile Reuter, Luxembourg.

### FESTIVAL

**18ème festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté** organisé par le CLAE, du 16 au 18 mars, Hall Victor Hugo, Luxembourg.

**Calendrier non garanti. Vérifiez les dates auprès des organisateurs.**

### Le Républicain du Coin, n°17

Publication trimestrielle éditée par l'Association démocratique des Français à l'étranger.

**Ont participé à ce numéro :**

Barbara Koops, Annie et Serge Lustac, Anita Petersheim et Henri-Pierre Saunier.

**Imprimerie Polyprint**

44, rue du Canal  
L-4050 Esch-sur-Alzette  
P/S.324



Pour recevoir gratuitement le Républicain du Coin renvoyez le coupon ci-dessous à l'Adfe  
☐ BP-1526, L-1015 Luxembourg

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Notre fichier est utilisé aux seules fins de vous informer. Vous pouvez à tout moment demander la correction ou le verrouillage des informations qui vous concernent.

